

(Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

**Conditions d'acceptation au stage :**

- être médicalement apte
- avoir 18 ans à la date de l'examen
- satisfaire aux tests de début de stage ( 200 mètres 2 nages en moins de 4min )

**Durée du stage :** du lundi 4 octobre 2010, à janvier 2011

**Examen :** Janvier 2011

**Déroulement du stage :**

les lundis : à la piscine de la Kibitzenau de 18H30 à 19H30 : cours théoriques

et de 19H30 à 21h30 : entraînement dans l'eau

les jeudis (semaines paires): de 20h à 22h piscine de Schiltigheim

5 jours le week-end : de 09h à 18h (dates à définir) : secourisme PSE1

---

**Coût de la formation :**

- frais de dossier : 50 euros (non remboursables)
  - frais de formation : 330 euros incluant l'ensemble des cours, le manuel, l'assurance responsabilité civile et l'inscription à l'examen . (chèque joint au dossier, mais encaissé seulement au début du stage)
- 

**Modalités d'inscription :**

Retourner le dossier complet (demande d'inscription avec photo, certificat médical et les chèques à l'ordre du CAMNS) à l'adresse suivante :

CAMNS  
7, rue de l'usine à gaz  
67240 BISCHWILLER

Au-delà des 20 premiers dossiers, nous constituons une liste d'attente, au cas où il y aurait des désistements.

**1<sup>er</sup> rendez-vous :**

**lundi 4/10/2010 à 18H30 à la piscine de la Kibitzenau**

---

**Renseignements**

CAMNS: 03 88 06 21 60 (répondeur) ou [www.camns.com](http://www.camns.com)

C.A.M.N.S.

1 photo

**Préparation au Brevet National  
de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**

**Demande d'inscription :**

Nom : ..... Prénom.....

Né (e) le : ...../...../..... à .....

Adresse : .....

e-mail ..... Téléphone :.....

---

**Temps sur 200 mètres 2 nages (100m ventral-100m dorsal) : .....**  
**(Obligatoire)**

---

**ci-joint :**

**1 chèque de 50 euros (non remboursables)**

**1 chèque de 330 euros (encaissé la première semaine de stage)**

**1 photo**

**Le certificat médical réservé exclusivement à la natation**

---

***Fiche d'inscription à retourner à l'adresse suivante :***

***C.A.M.N.S. - 7, rue de l'Usine à Gaz - 67240 BISCHWILLER***

**Certificat médical réservé exclusivement à la NATATION**

**CERTIFICAT MEDICAL**

**Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date du dépôt du dossier est exigé pour tout candidat titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Docteur en médecine, certifie avoir examiné à ce jour M \_\_\_\_\_

et avoir constaté /qu'il, qu'elle/ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature et cachet du médecin

**ACUITE VISUELLE**

**SANS CORRECTION**

Une acuité de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins ...

3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

**AVEC CORRECTION**

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10).

-Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

**CAS PARTICULIER**

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.